

Loi de la taxe sur les boissons alcoolisées
L.Nun. 2022, ch. 12
Avis en application du paragraphe 48(1.1) de la *Loi sur la législation*

Les corrections dans le tableau suivant ont été apportées à la version anglaise et française de la *Loi de la taxe sur les boissons alcoolisées*, L.Nun. 2022, ch. 12.

Disposition	Texte remplacé	Libellé de remplacement
La version française de l'alinéa 15(5)b)	« au termes »	« aux termes »
La version française de l'alinéa 22(4)d)	« le dette »	« la dette »
La version anglaise de l'article 41	« or person giving assistance »	« or a person giving assistance »